



Ville de
Rixheim
(Haut-Rhin)

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 64 59 07

COMPTE-RENDU

Assemblée générale des Conseils de quartier

Gymnase Saint-Jean – Vendredi 7 juillet 2017

Élus présents :

- M. Olivier BECHT, Maire de la Ville de Rixheim, député du Haut-Rhin ;
- Mme Rachel BAECHTEL, Adjointe au Maire ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué ;

Assistaient en outre à la séance :

- M. Lucien WETTEL, Président du Conseil des Aînés ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet ;
- M. Francis MICODI pour le journal l'Alsace ;

Nombre de participants :

Environ 25 personnes présentes

Ordre du jour :

1. Proposition de modification trajet ligne 18 dans le quartier des Romains
2. Feu tricolore rue d'Ottmarsheim/des Loisirs
3. Fonctionnement et avenir des Conseils de quartier

Début de la séance : 20h

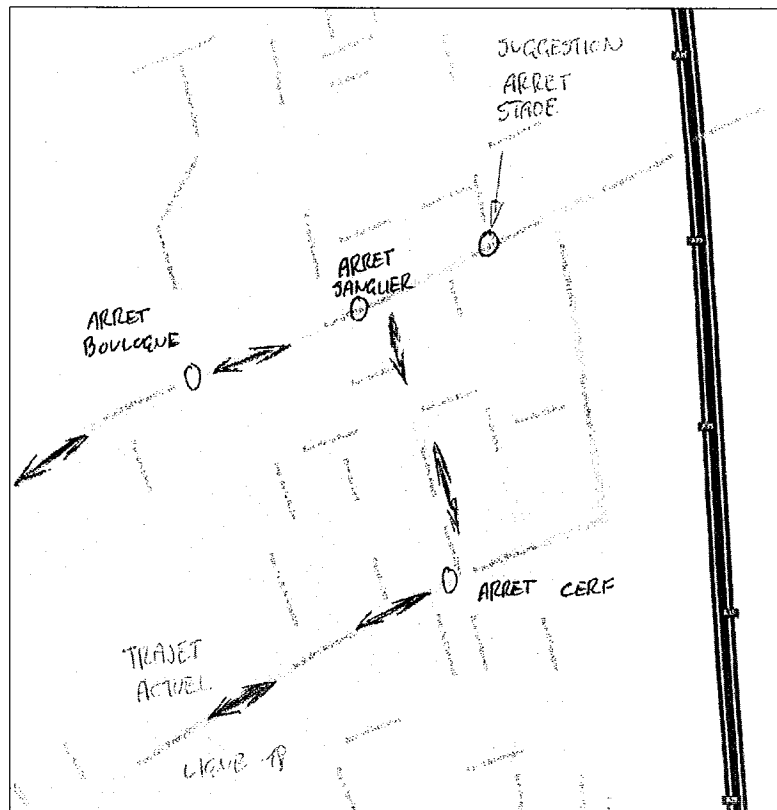
M. le Maire salue les participants et leur souhaite la bienvenue. Il explique que la session traditionnelle des Conseils de quartier ne s'est pas déroulée afin de respecter les règles des campagnes électorales, en l'occurrence les législatives.

Etant donné que l'ordre du jour était particulièrement réduit, il a été décidé de faire une assemblée générale, c'est-à-dire une réunion des Conseils de quartier à laquelle l'ensemble des Rixheimois sont conviés.

1. Modification trajet ligne 18 dans le quartier des Romains

Un riverain du quartier des Romains a demandé à M. le Maire la modification de l'itinéraire de la ligne de bus n° 18. M. le Maire revient sur la question et explique la genèse du parcours actuel de la ligne de bus n° 18.

Dans son courrier, le riverain a proposé que la ligne, au lieu d'emprunter la rue des Alpes, passe par la rue des Perdrix ou la rue du Rhin.



S'ensuit une discussion sur le nombre d'arrêts par quartier, notamment le Rinderacker. M. le Maire explique qu'un kilomètre de trajet supplémentaire coûte plus ou moins 200 K€/an. Or le budget n'était pas disponible lors de la création du Rinderacker.

M. le Maire soumet la demande au vote précisant que la modification de la ligne entraînerait de ce seul fait des coûts supplémentaires. S'ensuit un débat sur le sujet. Après discussion, les personnes présentes ne sont pas favorables au changement de parcours.

→ **Maintien de la ligne en l'état**

2. Feu tricolore rue d'Ottmarsheim/des Loisirs

M. le Maire revient sur l'historique du feu en question et explique que la Ville avait fait le choix de rallonger le temps de passage pour une meilleure sécurité lors de la traversée.

D'autres aménagements (chicanes, passages alternés...) avaient été évoqués mais leur efficacité était à remettre en perspective.

Des propositions de modification du feu ont été faites et cela reviendrait à 10 000 € pour la collectivité.

Toutefois, cela ne permettrait pas forcément de limiter les comportements individuels.

En revanche, M. le Maire propose la mise en place d'un radar de feu qui permettrait éventuellement d'apporter une meilleure sécurité. Le radar de feu piétons du Boulevard Wallach à l'arrière de la gare à Mulhouse est évoqué en exemple. L'efficacité de ce type de ce dispositif n'est plus à prouver.

Le feu de la rue des Loisirs, semble-t-il ne se met pas en position « vert » pour les cyclistes et cyclomotoristes. Il conviendrait de procéder à des modifications le cas échéant.

→ **Le radar de feux rouges est validé par le Conseil de quartier.**

S'ensuit un débat sur les incivilités et le respect du Code de la route. La question du tourne-à-droite aux feux pourrait également être mise en œuvre et ce pourrait être pratique pour les cyclistes.

Elle sera discutée sur l'ensemble de la commune. Le pilotage du dossier est demandé à Mme Rachel BAECHTEL en collaboration avec la Police Municipale.

3. Fonctionnement et avenir des Conseils de quartier

M. le Maire propose d'entamer une réflexion avec un petit groupe de sur la formule des conseils de quartier.

Actuellement, il y a deux conseils de quartier par an et par quartier. Ils débutent par la liquidation de l'ordre du jour suivie des questions/réponses avec les participants. Cela fait maintenant près de 10 ans que le système est ainsi.

Durant ces deux dernières années, il a été constaté que le débat commençait de s'appauvrir. Ce peut être le signe que les principaux problèmes ont trouvé des solutions mais peut-être également que les citoyens sont de plus en plus individualistes et ne se préoccupent guère plus que d'eux-mêmes et non plus de leur quartier ni de la Ville dans son ensemble.

Cela n'apporte que peu d'améliorations à la collectivité et ne permet pas de faire avancer la démocratie de proximité.

M. le Maire estime qu'il serait intéressant d'avoir une réflexion ensemble pour savoir ce qu'il adviendrait des Conseils de quartier.

M. le Maire lui-même n'a pas de réponse définitive mais aimerait que les choses puissent évoluer. Il regrette que les participants soient aussi peu nombreux.

Il s'agirait donc de mettre en place des groupes de travail, à l'instar de celui qui a été créé pour la placette rue Zuber, qui permettraient d'éviter l'ensemble des débats stériles. Ce serait en quelque sorte des commissions qui travailleraient les dossiers en amont et feraient des propositions qui seraient débattues et validés en conseil de quartier.

Un participant considère que les conseils de quartier sont des lieux d'expression importants mais il n'est pas souhaitable que cela reste des discussions de personne à personne. Il conviendrait de s'appuyer sur des travaux réalisés par des groupes de travail et inviter les participants à se prononcer sur les projets.

Quoi qu'il en soit, la formule doit être revue car elle est en train de s'épuiser et conduit même à générer des incohérences, notamment au niveau du plan de circulation.

S'ensuit une conversation à propos de la réglementation du stationnement entre les zones 30 et celles à 50. Mise à part la limite de vitesse, les règles sont les mêmes. La genèse des zones de rencontre (20 Km/h) et de celles à 30 Km/h est évoquée, spécifiquement dans le quartier des Romains, côté Nord-Ouest.

Après discussion, il est décidé que les véritables avancées doivent être réalisées par les groupes de travail et débattues ensuite par l'assemblée, le cas échéant.

La question de la fréquence est aussi à poser : faut-il maintenir deux sessions annuelles ? Cette formule permet-elle de trouver des sujets intéressants et constructifs ?

Un débat s'ensuit sur la thématique de la démocratie locale et de sa pertinence.

Ensuite, les participants apportent leur contribution et leur vision des futurs groupes de travail. M. le Maire en appelle aux personnes à retrouver un esprit constructif.

M. POCHON rappelle que de nombreuses décisions pertinentes et pratiques pour les habitants du Rinderacker avaient été proposées par des groupes de travail.

Ensuite, M. le Maire invite les personnes qui le souhaitent à inscrire leurs coordonnées sur le tableau mis à leur disposition afin de rejoindre le groupe projet qui travaillerait les sujets en amont des Conseils de quartier.

4. Information couverture fibre

M. le Maire invite les participants à se renseigner auprès d'Orange pour connaître l'éligibilité de leur domicile, qui est également consultable sur le site <https://reseaux.orange.fr/>

Depuis le début de l'année, l'ensemble de la Ville est couverte en fibre, mais les prises doivent être déployées pour chaque logement et cela de manière individuelle.

Le rythme est actuellement de 300 prises/mois et cela depuis le début de l'année 2017.

Les usagers seront libres de choisir l'opérateur de leur choix (SFR-Numéricâble, Free, Orange...).

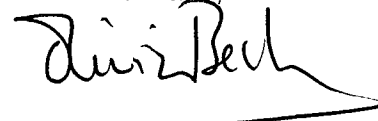
S'ensuit une discussion sur les différentes modalités de l'accès à la fibre et de l'abonnement ainsi que de leur montant.

A 21H05, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants de s'être déplacés et leur donne congé.

Fin de la séance à 21H05

Fait à Rixheim,
le mercredi 12 juillet 2017

Le Maire,



Olivier BECHT